

continua les mêmes abstinences, et du haut de sa colonne il prêcha pendant trente années, exhortant les fidèles à suivre son exemple. Ses prédications et la singularité de son sacrifice eurent malheureusement assez d'influence pour exalter l'imagination des dévots et pour lui susciter des imitateurs. Le plus illustre d'entre eux fut Siméon II, qui monta sur sa colonne à l'âge de cinq ans et y demeura soixante-huit années, sans jamais en descendre. Il était disciple du premier Siméon, qui l'avait pris en affection, parce qu'étant encore au couvent, il l'avait aperçu revenant de la forêt et menant en laisse un jeune léopard que l'enfant avait pris pour un chat.

Le successeur de Siméon accomplit un nombre prodigieux de miracles, au rapport des Bollandistes : une mère ayant perdu sa petite fille dans les bois, le saint envoya à sa recherche un lièvre qui ramena l'enfant égaré ; un paysan l'ayant supplié de guérir sa femme qui avait un cancer à la poitrine, le solitaire lui ordonna de lui couper le sein en prononçant son nom ; et la femme guérit miraculeusement, comme Siméon l'avait annoncé.

L'exaltation des fidèles était alors poussée si loin pour les macérations, que l'on vit des fanatiques se faire enterrer dans des fosses, ne conservant que la tête en dehors, et attendant la mort dans cette position ; d'autres faisaient vœu de ne plus porter de vêtements ; ils restaient entièrement nus exposés aux feux du soleil et aux rigueurs de l'hiver : hommes et femmes broutaient l'herbe comme des bêtes, et se couchaient le soir pêle-mêle dans des grottes en forme d'étables, pour s'exercer à combattre tous les genres de tentations !

CÉLESTIN I<sup>er</sup>,

THÉODOSE II,  
VALENTINIEN III,  
empereurs.

45<sup>e</sup> PAPE.

PHARAMOND,  
CLODION  
LE CHEVELU.

Eulalius refuse le siège pontifical. — Élection de Célestin. — Accusations contre Antoine, évêque de Fussale. — Les évêques d'Afrique le déposent à cause de ses crimes. — Le pape le rétablit. — Célestin condamne les costumes des évêques. — Nestorius. — Il est calomnié par saint Cyrille et par Évagre. — Concile à Rome. — Miracle de saint Germain d'Auxerre. — Concile d'Éphèse. — Nestorius est injustement condamné. — Éloge de Nestorius. — Nouvelle condamnation des pélagiens. — Célestin maintient la doctrine de saint Augustin. — Mort du pape. — Son caractère. — Il persécute les novatiens. — Extorsions des prêtres.

Après la mort de Boniface I<sup>er</sup>, plusieurs membres du clergé voulurent rappeler Eulalius, qui lui avait disputé autrefois le siège pontifical ; mais ce prêtre, devenu philosophe, refusa la tiare et demeura dans sa retraite, en Campanie, où il vécut encore une année. La chaire de saint Pierre resta vacante neuf jours, et on élut sans contestation Célestin, Romain de naissance, fils de Priscus.

A peine élevé sur le siège pontifical, la fâcheuse affaire des appellations d'outre-mer, l'écueil de l'humilité des papes, fut renouvelée par les appels du prêtre Apiarius et de l'évêque Antoine de Fussale. Ce dernier était un jeune homme que

saint Augustin avait élevé dans son monastère : il n'avait encore que le degré de lecteur lorsque son protecteur lui fit imposer les mains et l'établit évêque de Fussale, petite ville à l'extrémité du diocèse d'Hippone. Antoine fut reçu par les fidèles avec une entière soumission ; mais bientôt ses désordres et les scandales de sa conduite furent si grands, que le peuple se révolta contre son autorité.

Un concile d'évêques s'assembla pour le juger : les Fussaliens l'accusèrent de pillages, d'exactions, de débauches, et fournirent les preuves de leurs accusations. Les Pères ne pouvant refuser une condamnation, et désirant se montrer indulgents pour le protégé de saint Augustin, lui laissèrent le titre d'évêque en lui ôtant la conduite de son évêché.

Antoine, enhardi par la faiblesse du synode, présenta une requête au pape, par laquelle il demandait à être rétabli dans son Eglise, soutenant qu'il n'avait pas dû en être privé, ou qu'il fallait aussi le déposer de l'épiscopat. Célestin écrivit aux prélats d'Afrique en faveur du jeune évêque, mais en exprimant qu'il demandait son rétablissement dans le cas où il lui aurait exposé le récit des faits avec fidélité. Antoine, fort du jugement de l'évêque de Rome, menaçait de le faire exécuter par la puissance séculière ou à main armée : alors saint Augustin, pour éviter les effets de l'indignation générale, se détermina à envoyer à Célestin tous les actes du procès, en le priant d'interposer son autorité pour empêcher des manifestations violentes.

La lettre de saint Augustin est écrite dans le temps où les évêques d'Afrique montraient encore de la déférence pour les appellations de Rome : mais quand ils eurent pris une

entière connaissance des canons de Nicée, ils déclarèrent qu'ils ne voulaient plus souffrir les appellations d'outre-mer, et l'affaire d'Antoine de Fussale fut terminée à la honte du pape.

Célestin voulut également rétablir Apiarius, et le renvoya en Afrique avec l'évêque Faustin. A son arrivée les prélats africains assemblèrent un nouveau concile où présidait Aurélius de Carthage : on examina l'affaire d'Apiarius, et il fut convaincu de si grands crimes, que Faustin lui-même n'osant pas le défendre, se renferma dans l'office d'avocat du saint-siège, et s'opposa au concile, sous prétexte qu'on empiétait sur les privilèges de l'Eglise de Rome. Enfin il déclara aux Pères qu'ils devaient recevoir à leur communion le prêtre Apiarius, sans examen et seulement parce que le pape l'avait rétabli.

Après trois jours de contestations, le coupable, pressé par les remords de sa conscience, confessa tous les crimes dont il était accusé ; crimes infâmes qui soulevèrent l'indignation générale et aggravèrent l'excommunication. Alors les Pères du concile demandèrent ironiquement à Faustin, où se trouvait l'Esprit saint qui inspire les papes, lorsque Célestin avait donné sa communion à un si grand coupable ; et ils lui ordonnèrent d'écrire au pontife qu'ils lui défendaient de recevoir ceux qu'ils auraient excommuniés.

Célestin voyant son autorité repoussée en Afrique, se retourna vers l'Occident : il envoya plusieurs lettres décrétales aux prélats des provinces de Vienne et de Narbonne, pour corriger les abus. Dans une lettre assez remarquable, il condamne les évêques qui portaient des habits particuliers et se

distinguaient des autres fidèles par un manteau et une ceinture : « Vous devez vous distinguer du peuple, écrivait-il, non » par l'habit, mais par la doctrine et par la pureté des mœurs ; » les prêtres ne doivent pas chercher à imposer aux yeux des » simples, mais ils doivent éclairer les esprits. »

Quelle eût été son indignation s'il eût prévu qu'un jour la terre serait couverte de moines bigarrés de blanc et de noir ; de carmes ridiculement vêtus, chaussés ou déchaussés ; de dominicains, la tête rasée ou portant les cheveux longs, et tous distingués selon la marque particulière de leur ordre !

Le second abus condamné par le pape est la coutume de refuser la pénitence aux mourants ; le troisième est l'usage d'ordonner évêques de simples laïques qui n'avaient pas rempli les divers degrés de la cléricature. « Vous ne vous » contentez pas d'ordonner des laïques, ajoute-t-il, mais il » arrive même que vous choisiez pour évêques des per- » sonnes accusées de crimes : ainsi, le moine Daniel, après » avoir été supérieur d'un couvent de filles en Orient, est » venu se retirer dans les Gaules ; nous vous avons prévenus » que les religieuses l'avaient accusé de crimes infâmes, de » débauches odieuses ; nous avons envoyé toutes ces informa- » tions à l'évêque d'Arles, pour citer Daniel à son concile, et » dans le même temps vous l'ordonniez évêque ! »

Vers la fin de cette année, le célèbre Nestorius commençait à répandre ses doctrines. Évagre parle de lui avec l'aigreur et la mauvaise-foi que le fanatisme ne manque jamais d'inspirer aux esclaves de la cour romaine : « Cette langue enne- » mie de Dieu, écrit-il, forge des blasphèmes, vend une se- » conde fois Jésus-Christ, divise le corps du Sauveur et le

» déchire. Nestorius refuse à la sainte Vierge le nom de mère » de Dieu, quoique le Saint-Esprit lui ait consacré ce titre » par les conciles et par les saints Pères ! Il l'appelle seulement » mère du Christ, et cet outrage remplit de consternation » tous les cœurs des fidèles..... Anastase, son disciple, ce » prêtre hérétique, devenu le défenseur opiniâtre des erreurs » de son maître, veut nous faire revenir au judaïsme. Il ne » craint point de profaner le temple du Seigneur ; et dans la » basilique de Constantinople, en présence de tout le peuple, » il ose enseigner cette doctrine impie : « Que personne n'ap- » pelle Marie mère de Dieu ; car Marie était une femme, et il » est impossible qu'un Dieu naisse d'une femme. »

» En entendant ces paroles abominables, les fidèles scan- » dalisés murmurèrent contre le prêtre sacrilège ; mais le pa- » triarche Nestorius, premier auteur du blasphème, se leva » pour l'autoriser au lieu de le condamner ; et enchérissant » sur l'impiété de son disciple, il fut assez malheureux pour » oser dire : « Je me garderais bien d'appeler Dieu un en- » fant de deux ou trois mois ! »

Le pape, instruit par saint Cyrille des progrès rapides que faisait la nouvelle hérésie, assembla un concile à Rome pour examiner les écrits de Nestorius. Le patriarche de Constantinople fut condamné, et Cyrille chargé de l'exécution du jugement.

Célestin envoya ensuite dans la Grande-Bretagne saint Germain, évêque d'Auxerre, pour résister à Agricola, fils d'un évêque pélagien qui répandait de fausses doctrines sur la grâce ; saint Loup, évêque de Troyes, fut également nommé ambassadeur par un concile nombreux qui s'assembla dans la Gaule.